

# **Pack 4 - ClariDroits SEO Part 2**

Articles 26 a 50 - Nouvelle generation ClariDroits

Comprendre vos droits. Organiser vos demarches. Preserver votre autonomie.

Version blog / PDF - Kyrelia Technologies

## Sommaire

26. RQTH : à quoi sert-elle vraiment ?
27. Invalidité CPAM catégorie 1, 2 ou 3 : comprendre simplement
28. Peut-on cumuler AAH et pension d'invalidité ?
29. Taux d'incapacité MDPH : pourquoi ce n'est pas seulement un diagnostic
30. CDAPH : que se passe-t-il après le dépôt du dossier ?
31. Recours MDPH : que faire en cas de refus ?
32. EMG : pourquoi cet examen peut être important dans un dossier
33. IRM normale mais handicap réel : ne pas se décourager
34. Neuropathie des petites fibres : un handicap souvent invisible
35. Douleurs neuropathiques : comment les expliquer simplement
36. Suivre l'évolution de ses symptômes : pourquoi c'est utile
37. Aménagement du logement : quand le domicile devient un obstacle
38. Véhicule adapté : retrouver une part d'autonomie
39. Aidant familial : reconnaître la charge invisible
40. Isolement social et maladie chronique
41. Centraliser ses documents : la base d'un dossier solide
42. Coffre-fort numérique : utile, mais à encadrer
43. Moteur de règles : pourquoi ClariDroits ne doit pas dépendre uniquement de l'IA
44. Profils utilisateurs : sortir du cas unique
45. Troubles du neurodéveloppement : une priorité pour les familles
46. Personnes âgées : autonomie, APA et démarches souvent dispersées
47. IA assistée : aider sans remplacer les professionnels
48. Assistant IA ClariDroits : quatre usages concrets
49. ClariDroits et les connexions futures aux organismes
50. Le futur de l'accès aux droits : vers un assistant national de l'autonomie

## 26. RQTH : à quoi sert-elle vraiment ?

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, souvent appelée RQTH, est parfois mal comprise. Beaucoup pensent qu'elle sert uniquement à obtenir une aide financière. En réalité, son rôle principal est de reconnaître qu'une personne rencontre des difficultés particulières dans l'accès à l'emploi ou dans le maintien au travail.

La RQTH peut permettre de demander des aménagements de poste, un accompagnement par Cap emploi, une orientation professionnelle adaptée ou une prise en compte spécifique par l'employeur. Elle peut aussi aider lors d'une reconversion, surtout lorsque le métier exercé devient impossible physiquement ou psychologiquement.

Pour une personne atteinte de douleurs chroniques, de neuropathie, de troubles cognitifs, de handicap invisible ou de fatigue durable, la RQTH peut être une étape importante. Elle ne signifie pas que la personne est incapable de travailler. Elle signifie que le travail doit tenir compte de sa situation réelle.

ClariDroits peut aider l'utilisateur à mieux décrire l'impact du handicap sur son emploi : station debout, déplacements, concentration, douleurs, absences, fatigabilité, gestes impossibles ou besoin d'adaptation.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **27. Invalidité CPAM catégorie 1, 2 ou 3 : comprendre simplement**

L'invalidité CPAM intervient lorsque la capacité de travail ou de gain est réduite durablement après une maladie ou un accident non professionnel. Elle ne dépend pas de la MDPH, mais de l'Assurance Maladie.

La catégorie 1 concerne les personnes encore capables d'exercer une activité réduite. La catégorie 2 concerne les personnes considérées comme ne pouvant plus exercer une activité professionnelle normale. La catégorie 3 concerne les personnes qui ont besoin de l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie.

Dans les situations de maladie chronique sévère, de douleurs importantes, de perte de mobilité ou d'épuisement durable, l'invalidité peut devenir une question centrale. Mais il ne faut jamais promettre une catégorie : seul l'organisme compétent peut décider.

ClariDroits peut aider à préparer les éléments utiles : impact professionnel, arrêts prolongés, limitations fonctionnelles, comptes rendus médicaux, traitements, fatigue, douleurs et autonomie quotidienne.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## 28. Peut-on cumuler AAH et pension d'invalidité ?

La question du cumul entre AAH et pension d'invalidité revient souvent. En pratique, tout dépend de la situation personnelle, des ressources, du montant de la pension et des règles applicables. L'AAH peut parfois venir compléter certains revenus, mais elle n'est pas automatiquement accordée.

Il est important de ne pas raisonner uniquement en termes de diagnostic. Ce sont les ressources, le taux d'incapacité, la restriction d'accès à l'emploi et les conditions administratives qui comptent.

Pour l'utilisateur, le plus difficile est souvent de savoir quels organismes contacter : MDPH pour l'AAH, CPAM pour l'invalidité, CAF pour le versement selon les cas, caisse retraite selon l'âge et la situation.

ClariDroits ne doit pas garantir un cumul. Il peut en revanche aider à identifier les démarches à vérifier et les documents à préparer : notification CPAM, ressources, situation familiale, décision MDPH, justificatifs de revenus.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **29. Taux d'incapacité MDPH : pourquoi ce n'est pas seulement un diagnostic**

Beaucoup de personnes pensent qu'un diagnostic grave suffit à obtenir automatiquement un taux d'incapacité élevé. Ce n'est pas aussi simple. La MDPH évalue surtout les conséquences du handicap dans la vie quotidienne.

Deux personnes avec le même diagnostic peuvent avoir des limitations très différentes. L'une peut encore marcher, conduire, travailler et gérer son quotidien. L'autre peut avoir besoin d'aide, ne plus pouvoir travailler, ne plus conduire et rencontrer de grandes difficultés dans les actes de la vie courante.

Il faut donc documenter le retentissement concret : mobilité, douleurs, fatigue, autonomie, logement, communication, travail, vie sociale, besoins d'aide humaine ou technique.

ClariDroits aide à transformer un récit parfois flou en informations structurées : distance de marche, durée debout, gestes impossibles, fréquence des douleurs, besoin d'aidant, impact professionnel.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **30. CDAPH : que se passe-t-il après le dépôt du dossier ?**

Après le dépôt d'un dossier MDPH, celui-ci est instruit, évalué, puis présenté à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, la CDAPH. C'est cette commission qui prend les décisions concernant plusieurs droits : AAH, CMI, PCH, orientation, RQTH ou accompagnements.

L'attente peut être longue et difficile. Le demandeur reçoit parfois des demandes de pièces complémentaires. Cela ne veut pas toujours dire que le dossier est mauvais, mais cela peut retarder la décision.

Il est donc utile de préparer dès le départ un dossier clair : certificat médical récent, projet de vie précis, bilans, comptes rendus, justificatifs, description des limitations et besoins concrets.

ClariDroits peut servir de fil conducteur pour éviter les oublis, suivre les pièces et préparer une synthèse lisible.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## 31. Recours MDPH : que faire en cas de refus ?

Un refus MDPH n'est pas forcément la fin du parcours. Il existe des voies de recours, mais elles doivent être préparées avec soin. Il faut relire la décision, comprendre ce qui a été refusé, vérifier les motifs, puis apporter des éléments complémentaires.

Un recours efficace ne consiste pas seulement à dire que l'on n'est pas d'accord. Il faut montrer ce qui manque dans l'évaluation : nouveaux bilans, certificat plus détaillé, aggravation, limitations mieux décrites, impact professionnel ou besoin d'aide.

ClariDroits peut aider à lister les points faibles du dossier initial : projet de vie trop court, absence de bilan récent, douleur mal expliquée, fatigue non documentée, absence de précisions sur la marche, le logement ou l'aidant.

L'application ne remplace pas un juriste ou une association, mais elle peut aider à mieux préparer les éléments à transmettre.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **32. EMG : pourquoi cet examen peut être important dans un dossier**

L'électromyogramme, ou EMG, est un examen souvent utilisé pour explorer les nerfs et les muscles. Dans les neuropathies, il peut apporter des informations objectives sur l'atteinte nerveuse : type d'atteinte, sévérité, nerfs concernés, retentissement moteur ou sensitif.

Pour un dossier MDPH, l'EMG ne suffit pas à lui seul. Mais il peut renforcer la compréhension médicale de la situation lorsqu'il est accompagné d'une description concrète du quotidien.

Il faut donc relier l'examen aux limitations : marche limitée, perte d'équilibre, douleurs, faiblesse, chutes, impossibilité de conduire, station debout réduite, travail impossible.

ClariDroits peut aider à ne pas laisser un bilan médical isolé dans un dossier. Il peut l'intégrer dans une synthèse fonctionnelle plus compréhensible.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

### **33. IRM normale mais handicap réel : ne pas se décourager**

Beaucoup de personnes vivent une situation déstabilisante : les symptômes sont réels, parfois très handicapants, mais certains examens comme l'IRM reviennent normaux. Cela peut donner l'impression de ne pas être cru.

Pourtant, une IRM normale ne signifie pas absence de handicap. Certaines douleurs, neuropathies, troubles fonctionnels, maladies invisibles ou atteintes des petites fibres peuvent ne pas être visibles sur une imagerie classique.

Dans un dossier administratif, il faut donc insister sur les conséquences réelles plutôt que sur un seul examen : douleurs, fatigue, marche, équilibre, concentration, sommeil, gestes du quotidien, autonomie.

ClariDroits aide l'utilisateur à expliquer ce paradoxe : "mes examens ne montrent pas tout, mais mon quotidien est réellement limité".

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **34. Neuropathie des petites fibres : un handicap souvent invisible**

La neuropathie des petites fibres peut provoquer des douleurs intenses, brûlures, picotements, décharges électriques ou troubles de la sensibilité, parfois avec des examens classiques peu parlants. Elle est souvent invisible pour l'entourage.

Le problème principal est que la douleur peut être permanente ou fluctuante, difficile à prouver et difficile à expliquer. Pourtant, elle peut limiter fortement la marche, le sommeil, la concentration et la vie sociale.

Pour un dossier, il est utile de décrire la fréquence, l'intensité, les facteurs aggravants, les traitements essayés et l'impact fonctionnel.

ClariDroits peut aider à formuler ces éléments sans dramatiser, mais sans minimiser : dire clairement ce que la douleur empêche de faire.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **35. Douleurs neuropathiques : comment les expliquer simplement**

Les douleurs neuropathiques sont souvent décrites comme des brûlures, décharges électriques, fourmillements, coups d'aiguille, engourdissements ou sensations anormales. Elles peuvent être difficiles à comprendre pour une personne qui ne les vit pas.

Dans un dossier, il ne suffit pas d'écrire "j'ai mal". Il faut préciser : où, quand, combien de temps, avec quelle intensité, ce que cela empêche, quels traitements ont été essayés et avec quel résultat.

Exemple utile : "Les douleurs dans les jambes apparaissent chaque jour, avec des décharges électriques et une sensation de lourdeur. Elles limitent la marche à environ 100 à 200 mètres et rendent la station debout difficile."

ClariDroits aide à transformer la douleur en information exploitable pour un dossier.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **36. Suivre l'évolution de ses symptômes : pourquoi c'est utile**

La maladie peut évoluer lentement ou par poussées. Sans suivi, il devient difficile de prouver une aggravation ou d'expliquer pourquoi les besoins changent.

Un suivi simple peut suffire : douleurs, fatigue, marche, sommeil, chutes, traitements, rendez-vous, aides nécessaires, documents reçus. L'objectif n'est pas de faire un dossier médical à la place du médecin, mais de garder une trace claire.

Ce suivi peut aider lors d'un rendez-vous médical, d'une demande MDPH, d'un recours, d'une révision ou d'une demande d'invalidité.

ClariDroits peut devenir un carnet structuré : symptômes, limitations, documents, démarches et synthèses.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **37. Aménagement du logement : quand le domicile devient un obstacle**

Le handicap se mesure aussi dans le logement. Escaliers, baignoire, absence d'ascenseur, cuisine inadaptée, toilettes difficiles, station debout impossible : le domicile peut devenir un obstacle quotidien.

Il faut décrire les difficultés concrètes : monter les étages, se laver, préparer les repas, transporter les courses, se relever, circuler, éviter les chutes.

Des aides peuvent exister selon la situation : PCH aménagement du logement, aides locales, caisse retraite, CCAS, dispositifs pour perte d'autonomie.

ClariDroits peut aider à identifier les besoins et à préparer une liste d'adaptations : douche sécurisée, barres d'appui, siège, plan de travail adapté, suppression d'obstacles, logement plus accessible.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **38. Véhicule adapté : retrouver une part d'autonomie**

Pour beaucoup de personnes, ne plus pouvoir conduire normalement signifie perdre une grande partie de son autonomie. La conduite manuelle peut devenir impossible en cas de douleurs, faiblesse, troubles sensitifs ou limitations des membres inférieurs.

Un véhicule automatique, une adaptation de poste de conduite ou une aide technique peut permettre de maintenir des déplacements essentiels : soins, courses, famille, démarches, vie sociale.

Dans un dossier, il faut expliquer pourquoi le véhicule est nécessaire et en quoi l'adaptation compense le handicap.

ClariDroits peut aider à préparer les éléments utiles : impossibilité de conduire en boîte manuelle, besoin de boîte automatique, adaptation, devis, retentissement sur les déplacements et l'autonomie.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **39. Aidant familial : reconnaître la charge invisible**

Un aidant familial accompagne souvent sans compter : rendez-vous, courses, documents, démarches, soutien moral, aide à domicile, surveillance, organisation.

Cette aide est parfois tellement intégrée au quotidien qu'elle n'est même plus décrite dans les dossiers. C'est une erreur. La présence d'un aidant montre que la personne aidée a des besoins réels.

Il faut préciser ce que l'aidant fait, à quelle fréquence, pour quelles tâches et avec quelle charge mentale.

ClariDroits peut aider à documenter la place de l'aidant sans culpabiliser : ce n'est pas se plaindre, c'est reconnaître une réalité.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## 40. Isolement social et maladie chronique

La maladie chronique et le handicap peuvent réduire progressivement la vie sociale. Moins de sorties, moins de visites, fatigue, douleurs, difficultés de déplacement, sentiment d'incompréhension : l'isolement s'installe parfois sans bruit.

Cet impact doit être mentionné, car le handicap ne concerne pas uniquement le travail ou les soins. Il touche aussi la participation à la vie familiale, sociale et citoyenne.

Un dossier de qualité explique ce que la personne ne peut plus faire : sortir seule, conduire, participer à des activités, voir ses proches, assumer des engagements.

ClariDroits aide à mettre des mots sur cette dimension souvent oubliée.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **41. Centraliser ses documents : la base d'un dossier solide**

Un dossier administratif se construit rarement en une seule fois. Il faut souvent retrouver des certificats, bilans, courriers, décisions, justificatifs, devis et attestations.

Lorsque les documents sont dispersés entre téléphone, ordinateur, mails, papiers et plateformes, le risque d'oubli augmente. La personne perd du temps et de l'énergie.

Centraliser les documents permet de mieux préparer les démarches, répondre plus vite à une demande de pièces et éviter de refaire plusieurs fois le même travail.

ClariDroits vise à organiser cette centralisation, avec prudence sur les données sensibles et une logique de coffre-fort limité tant que l'infrastructure HDS n'est pas prête pour une ouverture publique large.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **42. Coffre-fort numérique : utile, mais à encadrer**

Un coffre-fort numérique peut être très utile pour conserver les documents importants. Mais lorsqu'il s'agit de données médicales, la sécurité devient essentielle.

Il faut penser chiffrement, droits d'accès, suppression, export, journaux d'accès, sauvegardes et hébergement adapté. Un simple stockage de fichiers ne suffit pas.

Pour ClariDroits, le coffre-fort doit rester un outil d'organisation, pas une prise de risque. En bêta, il peut servir à tester l'expérience utilisateur, avec des documents fictifs ou non sensibles de préférence.

Avant un lancement large avec documents médicaux réels, une architecture conforme et idéalement HDS devra être étudiée.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **43. Moteur de règles : pourquoi ClariDroits ne doit pas dépendre uniquement de l'IA**

L'intelligence artificielle peut aider à comprendre un récit, reformuler un texte et repérer des oublis. Mais elle ne doit pas décider seule.

Un moteur de règles métier permet de garder une logique contrôlée, testable et explicable. Exemple : si une personne marche moins de 200 mètres, ne peut plus conduire manuellement et ne peut plus travailler, certaines démarches peuvent être suggérées comme pistes à vérifier.

La force de ClariDroits est de combiner les deux : l'IA structure le récit, puis le moteur de règles analyse les situations avec des garde-fous.

Cela évite de promettre des droits et réduit le risque de réponses fantaisistes.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **44. Profils utilisateurs : sortir du cas unique**

ClariDroits ne doit pas être construit autour d'une seule pathologie. Il doit comprendre des profils variés : mobilité réduite, handicap invisible, maladie chronique, senior en perte d'autonomie, aidant familial, enfant en situation de handicap, troubles du neurodéveloppement, handicap sensoriel, cognitif ou psychique.

Cette logique permet d'élargir l'aide sans enfermer l'utilisateur dans un diagnostic.

L'application ne dit pas "vous avez droit à". Elle dit plutôt : "au vu de votre situation, voici des démarches à vérifier".

C'est cette approche par profils et situations qui permet de viser une dimension nationale.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **45. Troubles du neurodéveloppement : une priorité pour les familles**

Les troubles du neurodéveloppement concernent de nombreuses familles : TSA, TDAH, troubles DYS, dyspraxie, déficience intellectuelle. Les démarches peuvent être complexes, surtout lorsqu'il faut articuler école, soins, MDPH et accompagnements médico-sociaux.

Les familles doivent souvent préparer bilans neuropsychologiques, orthophonie, ergothérapie, psychomotricité, GEVA-Sco, observations scolaires et demandes d'accompagnement.

ClariDroits peut aider à orienter vers les démarches à vérifier : AEEH, PPS, AESH, SESSAD, PAP ou PAI selon les situations.

L'objectif n'est pas de poser un diagnostic, mais d'aider les parents à organiser les informations et les pièces utiles.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **46. Personnes âgées : autonomie, APA et démarches souvent dispersées**

Avec l'âge, la perte d'autonomie peut arriver progressivement : difficultés à marcher, chutes, fatigue, aide pour les courses, toilette, repas ou déplacements. Les démarches ne sont pas toujours les mêmes que pour un adulte handicapé.

L'APA, les caisses retraite, le CCAS, les aides à domicile ou l'adaptation du logement peuvent entrer en jeu.

ClariDroits doit aider à distinguer les parcours : handicap, vieillissement, maladie chronique, aidant, logement, autonomie.

La valeur de l'application sera d'éviter à l'utilisateur de se perdre entre plusieurs organismes et de l'aider à préparer les bonnes pièces.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **47. IA assistée : aider sans remplacer les professionnels**

L'IA peut faire gagner beaucoup de temps lorsqu'elle est bien encadrée. Elle peut reformuler un projet de vie, clarifier un récit, détecter des oublis et proposer une synthèse.

Mais elle ne doit jamais remplacer un médecin, une MDPH, la CAF, la CPAM, un juriste, un assistant social ou une administration. Elle ne doit pas diagnostiquer, promettre une aide ou garantir un taux d'incapacité.

ClariDroits doit donc afficher clairement ses garde-fous. L'IA sert à préparer, organiser et comprendre.

Cette prudence est une force : elle rend le produit plus crédible et plus sûr.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **48. Assistant IA ClariDroits : quatre usages concrets**

L'assistant IA peut devenir le point d'entrée principal pour certains utilisateurs.

Premier usage : conversationnel. L'utilisateur décrit sa situation, puis ClariDroits structure les informations.

Deuxième usage : projet de vie. Un brouillon maladroit est reformulé en texte clair, humain et compréhensible.

Troisième usage : vérification dossier. L'application repère les oublis possibles : certificat, projet de vie, bilans, pièces scolaires ou justificatifs.

Quatrième usage : mode professionnel à venir. Médecins, associations et assistants sociaux pourraient gagner du temps avec une synthèse préparatoire.

L'important est de garder l'utilisateur maître de ses informations.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## 49. ClariDroits et les connexions futures aux organismes

À long terme, ClariDroits pourrait aller plus loin qu'un coffre-fort interne. L'idée serait de pouvoir se connecter, avec consentement, à des services existants si des API ou partenariats sont disponibles : Mon espace santé, Ameli, CAF, MDPH, caisses retraite, mutuelles ou autres plateformes.

Il ne faut pas imaginer cela comme une magie immédiate. FranceConnect facilite l'authentification, mais ne donne pas automatiquement accès à toutes les données. Les connecteurs devront être officiels, autorisés, sécurisés et conformes.

Cette vision est cependant très forte : éviter à l'utilisateur de télécharger dix fois les mêmes documents et permettre à ClariDroits d'aider à détecter les manques.

C'est une vision V2/V3, pas une promesse immédiate.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.

## **50. Le futur de l'accès aux droits : vers un assistant national de l'autonomie**

ClariDroits a commencé comme une aide au dossier MDPH. Mais la vision peut devenir plus large : aider les personnes en situation de handicap, malades chroniques, aidants, enfants concernés et personnes âgées en perte d'autonomie.

Le besoin est national : comprendre les droits, organiser les démarches, préparer les documents, éviter les oublis, réduire la charge mentale.

La phrase qui résume le mieux cette vision est simple : comprendre vos droits, organiser vos démarches, préserver votre autonomie.

Pour réussir, ClariDroits devra rester prudent : pas de promesse d'aide, pas de diagnostic, pas de remplacement des professionnels. Mais avec un moteur de règles, une base ressources, une IA encadrée et une approche humaine, l'application peut devenir un véritable copilote administratif.

Note : ClariDroits aide à comprendre, préparer et organiser les démarches. Il ne remplace pas la MDPH, la CAF, la CPAM, un médecin, un assistant social, un juriste ou une administration.